

Envoyé en préfecture le 12/02/2014

Reçu en préfecture le 12/02/2014

Affiché le

12/02/14

SLO

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FEVRIER 2014
N°07/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE TROIS FEVRIER

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 janvier 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., BROUET R., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHAIB J., CHATELARD M., DUCLOU C., GALLEGRO G., GALVEZ M., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., PERUGINI B., VITINGER A., ZABONI G.

PROCURATIONS : DIETRICH F. à MENDEZ M

ABSENTS : SCHMAUCH MF., VIOLA S., ZANNI B

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur ZABONI Gilbert est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL AU SEIN DE SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX ET D'ORGANISMES EXTERIEURS**

L'association AIR RHONES ALPES organisme régional agréé chargé de la surveillance de la qualité de l'air nous informe que la Commune sera invitée au prochain Comité territorial. A cette occasion la Commune serait susceptible de prendre part à une délibération.

Il y a lieu d'élire un représentant de la commune auprès de cet organisme.

Est candidat : Joëlle CERONI

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DESIGNE : Joëlle CERONI pour représenter la commune de Champ sur Drac auprès d'AIR RHONES ALPES

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 03 février 2014**

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

